

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de janvier, les membres du Conseil d'Administration convoqués le neuf janvier 2023, se sont réunis, dans la salle de réunion de la résidence autonomie « La Chênaie », située à Goderville, sous la Présidence de Monsieur GIRARD, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux

**Présents** : Mr GIRARD Serge, Mme BACHEVILLIER Marie-Claire, Mme BELLET Florence, Mr CARLIERE Frédéric, Mr DELAMARE Pascal, Mme DURECU Annie, Mme FAUCHEREAU Marie-Claude, Mme GEULIN Isabelle, Mme GONELLA Monique, Mme MALO Véronique, Mr MOIZAN Gérard, Mme MORISSE Nadine, Mme MOUTON Françoise, Mr NIEPCERON Hervé, Mme THUMEREAU Brigitte, Mme VANIER Pascaline,

**Pouvoir** : Mr VAUCHEL Benoît donne pouvoir à Mme DURECU Annie

**Absents excusés** : Mr SCHLEWITZ Yvan, Mr VAUCHEL Benoît, Mme BRULIN Corinne

**Assistait également à la réunion** : Madame MIUS Sandrine DGS de la Communauté de Communes et Directrice du CIAS Campagne de Caux et Madame MARTINEZ, responsable de la résidence

**Secrétaire de séance** : Monsieur CARLIERE Frédéric

---

Nombre de Membres en exercice	19
Quorum	10
Nombre de présents	16
Nombre de votants	17

---

**Délibération N° 01/2023**

**INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CIAS**

## Délibération N° 01/2023

### **OBJET : Installation des membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les articles, L123-6, R123-7 et R.123-8, R.123-12, R.123-15, R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Vu** la délibération N°027/2022 du 28 avril 2022 du Conseil Communautaire, portant élection du Président de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

**Vu** la délibération N°156/2022 du 15 décembre 2022 du conseil communautaire, portant désignation des représentants du conseil communautaire au conseil d'administration du CIAS ;

**Vu** l'arrêté du 22 décembre du Président, portant sur la nomination des membres au conseil d'administration

**Considérant** que le Président de la Communauté de Communes Campagne de Caux est président de droit du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux ;

**Considérant** que lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022, il a été fixé à 18 le nombre d'administrateurs du CIAS, répartis comme suit :

9 membres élus au sein du Conseil communautaire,

9 membres nommés par le Président de la Communauté de Communes dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Parmi les membres élus, ont été désignés Mme BRULIN Corinne, Mr CARLIERE Frédéric, Mr DELAMARE Pascal, Mme DURECU Annie, Mme GEULIN Isabelle, Mr MOIZAN Gérard, Mr NIEPCERON Hervé, Mme VANIER Pascaline, Mr VAUCHEL Benoît,

Parmi les membres représentants des associations ont été nommés, Mme BACHEVILLIER Marie-Claire en qualité de représentante des associations des personnes âgées et retraités du Département (« SIAD de Criquetot-L'Esneval »), Mme MALO Véronique en qualité de représentante des associations familiales, sur proposition de l'UDAF, Mme MOUTON Françoise en qualité de représentante des associations de personnes handicapées du Département (« Association TEAMRUNN »), Mr SCHLEWITZ Yvan en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de la culture et du développement social (« Association Le Chat »), Mesdames BELLET Florence, FAUCHEREAU Marie-Claude, GONELLA Monique, Mme MORISSE Nadine et THUMEREAU Brigitte au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la communauté »,

Il est proposé au Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

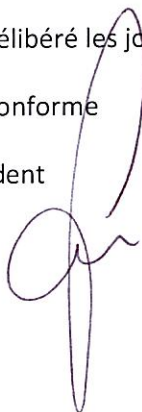
D'accepter l'installation de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** à l'unanimité, l'installation de l'ensemble des membres.

Fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus

Extrait conforme

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a vertical stroke extending downwards with a small flourish at the bottom.

Transmis au Représentant de l'Etat le : 23/01/2023 .  
Publié le : 24/01/2023

